

COMPTE RENDU

Séance de Conseil Municipal du 16 juin 2015

Tous les membres sont présents à l'exception de : Philippe GACHE qui donne sa procuration à Jocelyne PROVENT, Laurence CORNUT qui donne sa procuration à Cécile CELEYRON, Robert LEGRAND, Valérie ALMAIDA.

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

L'ordre du jour portant, entre autres sujets, sur le regroupement des intercommunalités, Guy DUMOLLARD, président de la Communauté de Communes de YENNE a été invité pour débattre du sujet et répondre aux questions de l'assemblée délibérante.

Chacun a été, préalablement, destinataire de nombre de documents inhérents au sujet et a pu intégrer les tenants et aboutissants d'une loi qui, à ce jour, n'a pas encore été adoptée. Le seuil de population pressenti pour l'heure est fixé à 20 000 habitants et, si la loi est toujours en cours de navette entre les deux assemblées, il paraît opportun cependant d'envisager quel regroupement serait le plus pertinent en fonction de l'ensemble des paramètres prioritaires et incontournables.

Le maire présente les différentes pistes possibles en démontrant, pour chacune des intercommunalités pressenties : les bassins de vie, la démographie, la superposition de territoires qui s'entrecoupent et se ressemblent tout en étant différents.

Une motion avait été adoptée par le conseil municipal en séance du 2 avril 2015, pour demander à la Communauté de Communes de YENNE que soient étudiés deux scénarios, autres que celui sur lequel une réflexion approfondie a déjà été conduite concernant le potentiel regroupement avec : Val Guiers, Vallons du Guiers, Lac d'Aiguebelette et Chautagne. Cette étude a été productive d'un document de synthèse élaboré et cofinancé par l'ensemble des intercommunalités concernées. Cependant pour répondre aux souhaits de la motion, il a donc été décidé d'examiner aussi un regroupement avec la CALB et BUGEY SUD.

Guy DUMOLLARD a organisé des rendez-vous avec les responsables de ces entités en présence des membres du groupe intercommunal initié à cet effet, dont le maire de Yenne fait partie. Les éléments recueillis ont permis aux services de la CCY de réaliser un document comparatif de l'ensemble des prérogatives, des compétences, de la fiscalité de chacune de ces intercommunalités afin de mieux envisager la solution la plus opportune et adaptée.

Après avoir entendu et répondu aux questions, il a été ensuite évoqué le SCHEMA de COHERENCE TERRITORIAL qui sera voté prochainement

La première partie de séance se termine par l'évocation de la possible création de communes nouvelles offerte aux communes. Ce regroupement de plusieurs collectivités volontaires et consentantes en une seule, unique, nouvelle et de plus grande taille, permettrait de renforcer leur identité réciproque et leur place au sein d'importantes intercommunalités.

Certaines communes du canton ont déjà réfléchi à des pistes et tout reste à envisager y compris, la création d'une commune nouvelle dont le territoire serait celui de l'actuelle communauté de communes, qui pourrait s'élargir avec des communes du département mitoyen de l'Ain.

Questions diverses

Rapports des vices présidents de la CCY

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil communautaire a été transmis à l'ensemble des élus de YENNE. Les vices présidents de la CCY, conseillers municipaux, sont invités à relater chacun en ce qui les concerne les actions et décisions des commissions qu'ils président et à faire un état des lieux des prérogatives qu'ils exercent

Comptes rendus des présidents des commissions communales

Les présidents font un compte rendu succinct des travaux de leurs commissions.

Christian CHAPEAU évoque les questions d'urbanisme et également le projet d'une zone bleue dans le bourg de Yenne, projet qui sera mis en œuvre avec l'ensemble des acteurs. Il évoque également le dépôt d'un dossier en vue d'obtenir une deuxième fleur pour Yenne.

Jérôme PUTHON rappelle le lancement d'une première tranche des travaux budgétée pour l'accessibilité au Clos des Capucins, ainsi que l'engagement des travaux de l'entrée Nord. Il explique que le programme de changement des huisseries de l'école élémentaire est reporté à l'année prochaine dans l'attente d'une expertise plus pertinente sur le bâtiment et l'organisation des opérations de désamiantage qui demande à être programmées sur deux mois.

Elsa ECHANTILLAC fait un rapide compte rendu des conseils d'écoles et rappelle quelques problèmes d'intendance pour le partage d'une salle dédiée à la fois à l'école et à la garderie périscolaire. Ce problème d'ordre pratique devrait avoir trouvé solution à la rentrée.

Marie Rose DLOUHY rappelle que les élèves de la maternelle seront accueillis dès l'âge de 3 ans au restaurant scolaire et tout sera organisé pour ce faire à la prochaine rentrée scolaire. Elle évoque en quelques mots la fête de la musique organisée le samedi 20 juin par la Mairie en partenariat avec l'Office de Tourisme et la collaboration d'Isabelle MARILLET pour la partie musicale.

DELIBERATIONS :

1/Questions d'informatiques

Jean-Marc WATIER rebondit sur la question du partage d'une salle de classe à l'école élémentaire et propose aux élus d'anticiper l'acquisition de matériels informatiques envisagé sur les deux prochaines années.

Leur achat immédiat réglerait le problème en permettant de libérer le local des ordinateurs obsolètes qui l'occupent et de restituer la surface totale pour un partage plus aisé des activités scolaires et périscolaires. Cela permettrait surtout de transformer l'école élémentaire en école numérique dès la rentrée de septembre 2015 au lieu de 2017. Le plan de développement numérique des écoles rurales a été lancé en 2009 et cette année là 6700 petites communes ont été équipées pour lutter contre les inégalités.

Le coût estimatif de l'ensemble des matériels s'élève à 15.000€.

Compte tenu du report du changement des huisseries de l'école, le budget consacré à ces travaux pourrait être dédié à l'achat anticipé de ces matériels prévu initialement sur 3 ans.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

ACCEPTE de transférer les crédits pour acquérir le matériel informatique

Pour : 21 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

Jean Marc WATIER évoque également la consultation en cours pour l'installation de la Wifi sur la place Charles Dullin et de la maintenance du parc informatique de la mairie. Après mise en concurrence, il propose de retenir l'entreprise la moins disante, qui est en l'occurrence, la société BSO de Belley pour un coût 3000 euros annuels correspondant à 50 heures d'intervention au prix de 60 euros de l'heure.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'ensemble des propositions de Jean Marc WATIER

Pour : 21 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

3/ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et création d'un poste d'agent de maîtrise

L'un des agents de la collectivité répondant à l'ensemble des conditions requises pour ce faire, peut prétendre au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne. Cependant, pour lui permettre d'être nommé dans ce grade, il convient de créer le poste correspondant.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'agent de maîtrise avec effet au 1^{er} juillet 2015

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Pour : 21 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION non inscrite à l'ordre du jour mais relevant d'une urgence que le conseil sollicité, ACCEPTE de traiter

Il s'agit de la levée de 4 mesures issues du rapport d'enquête publique du Commissaire enquêteur suite à enquête conjointe pour la renaturation écologique du marais de Lagneux

Le maire rappelle qu'il a été destinataire d'un courrier de M. le Préfet faisant suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur relatifs à l'enquête publique conjointe des 3 phases du dossier de renaturation du Marais : autorisation Loi sur l'Eau, déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire.

Dans le rapport, des recommandations faites par le commissaire enquêteur ont été traduites en termes de mesures par les services de l'Etat et du fait, ces mesures doivent être levées par délibération du conseil municipal qui doit s'engager à tout mettre en œuvre pour qu'elles trouvent solutions.

Il s'agit :

De la réalisation d'un complément d'étude d'état initial avant début de travaux pour un inventaire actualisé de la faune et de la flore

De l'intégration dans le PCS de la commune, de la vidange préventive du plan d'eau avant la mise en eau des terrains avoisinants lorsque le Rhône atteint sa cote d'alerte à Culoz

De Procéder à un ajustement du périmètre de la DUP en excluant la parcelle 7 conformément à la convention signée entre la commune et la SCI RONELLO

Et de faire en sorte que la convention passée entre la commune et le Conservatoire d'Espaces Naturels prenne en compte les mesures de prévention préconisées dans l'étude d'impact pendant les travaux ainsi que l'ensemble des engagements pris par la commune dans le dossier d'enquête et dans ses réponses au procès-verbal de synthèse .

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE de LEVER les quatre mesures susnommées et s'ENGAGE à tout mettre en œuvre pour ce faire

Pour : 20 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 1 (Cécile CELEYRON)

PROCHAINES DATES /

Le 20 juin 2015

Kermesse des écoles suivie de la fête de la musique le 20 juin
Et rassemblement de motos et concert en soirée au camping de Yenne.

Les 27 et 28 juin :

Coupe de France de canoë kayak (rivière artificielle au seuil de Yenne)

Les 13 et 14 juillet

Feu d'artifices et bal. Le 14 juillet, « place aux enfants » avec moult jeux gratuits sur la place de Yenne. S'en suivra un groupe de musique et danses folkloriques.

Le 16 juillet à 8h30 : passage du jury des Villes et Villages fleuris.

Prochaine séance de conseil : le 7 juillet à 20h30